

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Date de convocation :
16 mars 2026
Date d'affichage
27 mars 2026

Commune de REALMONT
PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 21 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à 10 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Hélène THEURIERE la plus âgée des membres du conseil.

Présents : M. GARRIGUES, Mme MARAVAL, M. AYRAL, Mme BOULADE, M. ESTADIEU, Mme PUECH, M. LUC, Mme MOLINIER BEAUDOU, M. ANGLADE, Mme BETTON, M. MORALES, M. FRANCOU, Mme THEURIERE, M. RAMOND, Mme BARASC, M. FABRE, Mme BERNAT, M. BARRAU, M. MATHON, Mme CAUJOLLE, M. MAURIES, M. DAUZATS, Mme GAULARD, M. CLERGUE, Mme DE HARO.

Mandats donnés : Mme MARTINI à M. AYRAL, Mme GAUBERT à Mme MARAVAL.

Absents / Excusés :

Secrétaire de séance en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales : Mme PUECH Elizabeth.

I – ORDRE DU JOUR

1. Élection du maire
2. Détermination du nombre d'adjoints et élection des adjoints

Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL

Installation du conseil municipal

Il a été procédé à l'appel nominal des membres du conseil municipal nouvellement élus lors des élections municipales.

Après vérification du quorum, le conseil municipal a été déclaré installé dans ses fonctions.

Monsieur Henri VIAULES Maire sortant a commencé par dire quelques mots pour remercier les 1905 citoyens qui se sont déplacés dimanche pour voter, remercier les 81 personnes qui se sont engagées pour défendre les intérêts de la ville et de ses habitants, féliciter chaleureusement l'ensemble des élus autour de la table qui prennent ce jour leurs fonctions. Monsieur Henri VIAULES dit être convaincu que les nouveaux élus continueront à défendre les intérêts de la commune avec passion et intégrité et il leur souhaite le meilleur dans leurs différents domaines de responsabilité.

Il s'adresse en suivant aux 4 élus de la minorité et les encourage à soutenir ce nouveau conseil municipal, à être impliqués et faire entendre leur voix. La démocratie n'est pas un acte ponctuel mais un engagement continu.

Il remercie les habitants pour le soutien, la confiance et les encouragements, il précise partir avec des souvenirs précieux et une immense gratitude. Vive la démocratie, vive Réalmont.

Il passe la main à Madame Hélène THEURIERE doyenne et présidente de la séance. Madame Hélène THEURIERE prend la parole et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle dit avoir l'honneur et la responsabilité de faire procéder en tant que doyenne de ce conseil municipal à l'élection de Maire.

Elle souhaite préciser que cette nouvelle équipe a une énorme responsabilité que de répondre à la confiance, aux désirs et envies des réalmontais. Beaucoup de travail à venir.

Madame la présidente demande si en dehors de la tête de liste, il y a d'autres candidats aux fonctions de Maire.

Pas de candidat en dehors de la candidature de Monsieur Sébastien GARRIGUES.

Elle demande alors aux deux assesseurs désignés de distribuer les enveloppes et les bulletins vierges aux membres du conseil.

ORDRE DU JOUR :

1.Élection du Maire

Il a été procédé à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions en vigueur.

Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00

Nombre de votants (bulletins déposés) : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 04

Nombre de suffrages exprimés : 23

Majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Monsieur Sébastien GARRIGUES : 23 voix (vingt-trois voix)

Monsieur Sébastien GARRIGUES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

Après la proclamation des résultats, Monsieur Henri VIAULES, Maire sortant, a remis l'écharpe tricolore, symbole de la République et de la continuité de l'autorité municipale à Monsieur Sébastien GARRIGUES.

Le nouveau Maire a pris place pour présider la suite de la séance.

Avant d'aborder la suite, Monsieur Sébastien GARRIGUES prend la parole.

« C'est un très grand honneur de succéder à Abel BESSAC, Jacques DURAND, Jean ROGER, Hubert BERNARD et de te succéder à toi, Henri (VIAULES). On a souvent ri, nous n'avons pas toujours été en phase sur les méthodes, les idées, mais aujourd'hui je veux te témoigner du respect par rapport à ton engagement, au travail que tu as fait pour les Réalmontais. Donc, simplement, au nom de la commune, parce qu'aujourd'hui je peux le faire, merci.

Je te souhaite la meilleure santé pour profiter du jour d'après, je pense qu'on se reverra.

Je vous ai dit que c'était un grand honneur, cet honneur n'est surtout pas synonyme de fierté personnelle ni la volonté d'assouvir l'appétit de pouvoir. Il m'oblige à prendre mes responsabilités, me donne surtout et simplement le devoir d'être à la hauteur de vos attentes.

Cela étant dit, le « nous » doit prendre le pas sur le « je », comme nous avons essayé de le faire pendant toute la durée de la campagne électorale. Aujourd'hui, le conseil municipal est installé, je veux redire que je suis fier d'être le capitaine de cette équipe qui a de grandes qualités. Elle est très intergénérationnelle car, si je ne me trompe pas, nous allons de 21 ans à 79 ans, excuse-moi, Hélène, de te regarder, mais tout le monde sait que tu es la doyenne. Considérant aussi que la plus jeune, Jade, pourrait être ma fille, et tu pourrais être ma mère.

Cette équipe, et j'intègre également Émilie (DE HARO), Michelle (GAULARD) et les deux Alain (DAUZATS et CLERGUE), elle est à la fois homogène dans sa capacité et sa volonté à travailler sans exception, et aussi hétérogène sur ses compétences et ses expériences, et je crois que ce sera une grande valeur pour pouvoir travailler ensemble sur toutes les thématiques que nous aurons à traiter.

On va se mettre au travail, dès maintenant, et je voudrais juste rappeler les quatre valeurs essentielles de notre pacte :

1. Nous ne travaillerons que pour Réalmont, les Réalmontais et les Réalmontaises. Les intérêts personnels ou, pour certains, ceux de leurs proches n'auront rien à faire ici, j'en serai le garant,
2. On ne laissera jamais la place à quelque sectarisme que ce soit : le sexe, la couleur de peau, l'orientation sexuelle n'auront jamais rien à faire ici dans nos réflexions et dans nos décisions,
3. On respectera tous nos concitoyens, d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient, on s'efforcera de ne jamais décider seul, sauf en cas d'urgence.
4. On va aussi essayer d'employer une méthode commune : la méthode du travail en équipe au travers des commissions que l'on va mettre en place, des groupes de travail qui seront ouverts à tous. Je vous le redis, Michelle (GAULARD), Émilie (DE HARO), les deux Alain (DAUZATS et CLERGUE), et j'espère que l'on pourra travailler de façon constructive et je rebondis sur ce qu'a dit Henri (VIAULES). On ne sera pas toujours d'accord, évidemment, en revanche on essaiera de travailler ensemble. On impliquera tous nos concitoyens, s'ils le désirent, au travers de leur participation aux groupes de travail, mais aussi au travers du réseau des référents de quartiers qu'on va essayer de mettre en place. On favorisera toujours la discussion et le débat, surtout ici, en conseil municipal. Je souhaite que, dans cette assemblée, entre la présentation de la délibération et le vote, tout le monde ait la possibilité de poser des questions pour voter en son âme et conscience et en ayant compris le sujet et la finalité de la délibération.

On s'appuiera évidemment sur les agents communaux, tout le temps, en essayant de créer les meilleures conditions de travail pour eux, en leur confiant le travail de terrain pour mettre en application les choix politiques que nous aurons faits ici, choix politiques au sens noble du terme, en leur demandant de toujours favoriser le service à la population. Enfin, nous tâcherons d'être transparents en communiquant toutes nos décisions sans exception, mais aussi les raisons pour lesquelles nous les aurons prises.

Alors aujourd'hui, vous avez élu un maire actif. Je sais que cela inquiète certaines personnes, alors je vais vous rassurer : j'ai une conviction profonde, c'est que le rôle d'élu, en mon sens, n'est pas un métier mais une vraie vocation.

Vous verrez lors des prochains conseils municipaux que nous avons réfléchi à une organisation participative sur le travail, la responsabilité, sur la présence. Soyez bien sûrs que j'organiserai toujours mon agenda pour recevoir tout le monde et vous écouter.

Vous avez élu un maire qui n'est pas un Réalmontais de souche, ce qui est à mon avis un signe d'une ouverture profonde et d'intégration. Dans tous les cas, ma famille et moi avons été adoptés par ce village il y a plus de vingt ans et je suis déterminé à rendre à ce village ce qu'il nous a offert. Vive Réalmont ! »

2. Fixation du nombre d'adjoints

Le conseil municipal a décidé de fixer, à l'unanimité, le nombre des adjoints au Maire à 07, conformément aux dispositions légales.

Élection des adjoints

Il a été procédé à l'élection des adjoints au Maire, au scrutin de liste à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 27

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 00

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 27

Majorité absolue : 14

Ont obtenu :

Liste Agissons pour Réalmont : 27 voix (vingt-sept voix)

La liste Agissons pour Réalmont ayant obtenu la majorité absolue :

Sont élus Adjoints au maire de Réalmont selon le rang ci-après et sont immédiatement installés dans leurs fonctions :

1. Bastien AYRAL
2. Véronique MARAVAL
3. Vincent ESTADIEU
4. Oriane BOULADE
5. Fabrice LUC
6. Elizabeth PUECH
7. Pierre RAMOND

Lecture de la charte de l'élu local par le maire élu (annexée au présent Procès-verbal).

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h45.

